

## CONSOMMATION DE CANABIS ET SHITS

---

Par Profil supprimé Postée le 26/09/2016 15:59

Bonjour , mon fils âgée de 16 ans fumé des joints, son père et moi même l'avons pris sur le faite fin Août, après de très longue conversation avec mon fils il nous a dit qu'il arrêté. Jusqu'à maintenant il semblerait qu'il n'y toucher plus , mais malheureusement le 17 septembre il a refumer un joint . Je voulais savoir que faire faut il sévir , le punir , ou alors continuer à parler avec lui ?  
Merci de votre réponse

---

### Mise en ligne le 30/09/2016

Bonjour,

Il est toujours conseillé de maintenir le dialogue avec son adolescent, quelle que soit la source du conflit ou de la discorde. C'est donc plutôt dans ce sens que nous vous encourageons à traiter la situation. Il pourrait être opportun de comprendre dans quelles circonstances et pour quelles raisons votre fils a de nouveau fumer un joint dernièrement alors qu'il avait apparemment arrêté. Savoir ce qui a motivé cette consommation devrait vous être utile pour la suite.

Si dans votre mode éducatif la punition a sa place, libre à vous de le punir et de lui expliquer pourquoi vous le faites afin que cela ait du sens. Peut-être pouvez-vous lui proposer en parallèle de se rendre en CJC (Consultation Jeunes Consommateurs) pour qu'il se donne l'occasion de faire le point avec un professionnel de l'addictologie. Vous pouvez lui présenter cela non pas comme une punition mais bien comme une invitation, la possibilité pour lui de s'informer, de prendre conseil, de confronter ses idées de jeune adulte en devenir.

Ces consultations confidentielles et gratuites sont également ouvertes aux parents qui le souhaitent, indépendamment de leur jeune ou avec lui. Il en existe partout en France et il est facile de trouver leurs coordonnées via la rubrique « Adresses utiles » dont vous trouverez le lien ci-dessous. Il est parfois nécessaire pour un adolescent comme pour un adulte de discuter d'une chose importante avec une personne neutre et extérieure, les CJC sont là pour ça, aussi bien pour les jeunes que pour leurs parents.

Si vous avez besoin de revenir vers nous pour échanger plus précisément sur les questions qui se posent pour vous, n'hésitez pas bien sûr. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à 2h.

Cordialement.

---

### En savoir plus :

- "Adresses utiles"